



## Augmentation franchise suite malus

Par **Lauriane94**, le **02/03/2012** à **18:49**

Bonjour,

J'ai déclaré un malus responsable en 2011, pour un petit accrochage.

J'ai reçu l'avis d'échéance, mon contrat a augmenté de 45%. Mon malus est a présent de 1.25%.

Je ne conteste pas l'augmentation de ma franchise, mais de la à être presque doublé...

Quand j'appelle le centre GMF, personne ne veut me répondre.

Quels sont les recours possibles?

Merci de votre retour

Par **amajuris**, le **02/03/2012** à **20:14**

bjr,

faites une LRAR au médiateur de cette assurance en expliquant votre problème.

cdt